

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoint, Damien JASPARD, Thierry TRESSE, Olivier MITZNER, Maria Adelaïde CRETY, Robert ADAM, Pascal THIERY, Françoise KONIGSECKER, Jean-Luc USCHÉ, Pierre MAUCOURT, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Jacky MÉRY qui donne procuration à Jacqueline LEGAY, Carole FOVET à Robert ADAM.

**ABSENTS NON EXCUSES**: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 24 Avril 2014 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Damien JASPARD est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

**2014 /05/01. CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE – NON TITULAIRE – TEMPS NON COMPLET - CHANGEMENT DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL AGENT CONTRACTUEL**

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose au Conseil,

La création d'un emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 2,50/35<sup>ème</sup> correspondant à 2 heures 30 avec possibilité d'augmentation du nombre d'heures durant la période du contrat pour remplir les fonctions d'entretien des locaux mairie, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2014.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe, sur la base du 3<sup>ème</sup> échelon avec possibilité d'augmentation du nombre d'heures durant la période du contrat.

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3-2, 3-3 et 34 ;

Vu le tableau des emplois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**2014 /05/02. COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES :  
DELEGUES DU TRIBUNAL ET DE L'ADMINISTRATION**

*Le Conseil Municipal à l'unanimité propose :*

*Madame Jacqueline LEGAY, déléguée du Tribunal ;  
Messieurs Thierry TRESSE et Jean-Luc USCHÉ, délégués de l'Administration.*

**2014 /05/03. LES AINES**

*Monsieur le Maire fait part aux nouveaux conseillers que les Aînés de la Commune sont invités chaque année par la Municipalité, en instituant le rythme une année en sortie visite, l'année suivante repas avec animation au Foyer de Marieulles.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :*

- *de maintenir cette alternance ;*
- *pour cette année un repas avec animation au Foyer de Marieulles le Samedi 20 Septembre 2014 pour les Aînés ayant 60 ans au 31 Décembre 2013 ;*
- *de solliciter devis traiteurs et animations.*

*Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.*

**2014 /05/04. METZ METROPOLE : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE  
A UNE COMMISSION D'ETUDE THEMATIQUE**

*Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition de liste des commissions d'étude thématiques émise par Metz Métropole.*

*Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisi la Commission « Développement Touristique d'Intérêt Communautaire » et désigne Damien JASPARD, Délégué.*

**DIVERS :**

- *Madame Françoise KONIGSECKER nommée déléguée pour représenter la commune à l'Association des Enfants des Côtes ;*
- *Nuisances bruits autoroute et débat sur les nuisances sonores dominicales ;*
- *FEP propose le transfert de gestion à la Commune au 1<sup>er</sup> Juillet 2014 ;*
- *Révision POS valant PLU : enquête publique sera prévue en septembre 2014 ;*
- *Inauguration du Gîtes des Coquelicots en Gîtes Bacchus.*

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Marieulles, le 30 Mai 2014  
Le Maire,*

*P.MUEL*